Politique d'entreprise: mise en oeuvre du programme de Lisbonne, progrès accomplis

2002/2033(COS) - 08/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : examiner les progrès accomplis par les États membres durant la période qui a suivi le Conseil européen de Lisbonne concernant la mise en oeuvre des dispositions particulières de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'entrepreneuriat. CONTENU : le présent rapport de la Commission note que des progrès considérables ont été accomplis en 2001 dans la mise en oeuvre des initiatives dans le domaine de la politique d'entreprise (entrepreneuriat, innovation et recherche, environnement réglementaire et administratif, commerce électronique, capital d'amorçage et lancement d'entreprises). La politique d'entreprise a été identifiée à Lisbonne comme un élément essentiel de la réalisation de l'objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale dans la décennie actuelle. Cependant, en dépit de réussites majeures, le rythme de mise en oeuvre des engagements de Lisbonne par les États membres est trop lent. Des possibilités d'avancées ont été manquées ou ont été saisies trop timidement. Le défi de l'avenir est de maintenir les objectifs à moyen et long termes de l'Union, de soutenir les engagements de Lisbonne et d'accélérer le rythme par des actes et des décisions. Il importe notamment de veiller à ce que le ralentissement économique ne constitue pas un obstacle à l'exécution du programme de Lisbonne. Afin que ces changements soient durables, les objectifs en matière sociale, dans le domaine de la santé et dans celui de l'environnement, et les objectifs de simplification et de réforme structurelle définis à Lisbonne doivent être poursuivis de manière à assurer leur compatibilité et leur renforcement mutuel. Dans le même temps, le public et les consommateurs doivent être convaincus que les entreprises dans une économie réformée ne nuiront pas à la santé et à l'environnement et adhéreront à des normes satisfaisantes dans leurs transactions commerciales. Ceci constitue une précondition pour que les marchés fassent preuve de dynamisme.